

La Commission Dubin croit que le Conseil canadien de la médecine sportive devrait être cet organisme central indépendant chargé de contrôler l'usage des substances dopantes chez les athlètes canadiens. Il devrait également coordonner les activités canadiennes en matière de lutte antidopage.

Le Sous-comité souscrit aux points de vue exprimés par le juge Dubin sur cette question et partant, recommande :

19. Que le mandat actuel du Conseil canadien de la médecine sportive soit élargi, afin que ce dernier puisse devenir l'organisme central chargé de faire appliquer la politique antidopage. Le Conseil devrait aussi fournir aux organismes nationaux de sport les connaissances dont ils ont besoin pour encourager et imposer la pratique de l'athlétisme amateur sans drogue à tous les échelons (local, national et international). À titre de principal organe concernant les tests et la politique antidopage, il devrait intensifier ses efforts de recherche sur les questions se rapportant à son mandat. Pour pouvoir demeurer impartial, il devrait en outre continuer d'être indépendant des organismes nationaux de sport.

## **F. Entraînement**

Compte tenu de l'influence que les entraîneurs exercent sur le développement de l'athlète, la communauté sportive estime que leur contribution est essentielle dans le système sportif canadien. Quel que soit le sport, leur participation a une incidence sur l'avenir des athlètes amateurs. Cet important rôle a également été reconnu par le Groupe de travail. Affirmant que la fonction d'entraîneur constitue une carrière et un métier valables, le Groupe de travail estime qu'il serait tout à fait justifié d'augmenter, à certains niveaux du système sportif, le nombre d'entraîneurs qualifiés travaillant à plein temps et à temps partiel avec rémunération.

Insistant sur le fait que l'entraînement doit être de qualité supérieure, la Commission Dubin recommande dans son rapport que tous les entraîneurs qui bénéficient de subventions fédérales soient agréés par l'Association canadienne des entraîneurs.

La plupart des témoins qui ont exprimé des points de vue sur cette question ont insisté sur la nécessité de reconnaître le rôle de l'entraîneur. Certains représentants d'organismes sportifs ont mentionné que le succès des compétitions internationales dépendait directement de l'excellence de l'entraînement au niveau national.